



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/03/2019

Dossier complet le :

19/03/2019

N° d'enregistrement :

2019-3893

1. Intitulé du projet

Création d'une réserve d'eau pour lutte antigel et irrigation sur cultures bio.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL PLAINE MARAIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RUCHAUD Matthieu

RCS / SIRET

4 1 2 1 6 3 8 9 1 0 0 0 1 0

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres. c) Projets d'irrigation nécessitant un prélèvement supérieur ou égal à 8 m ³ /h dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative	3.2.3.0 Plan d'eau permanent ou non compris entre 0.1 et 3 ha: déclaration 3.2.4.0 Autre vidange de plan d'eau > 1ha: déclaration 3.3.1.0 Suppression de zone humide comprise entre 0.1 et 1 ha: déclaration 1.3.1.0 Prélèvement en ZRE >8m ³ /h. Le prélèvement sera pris en compte dans le plan de répartition de l'Etablissement Public du Marais Poitevin. Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager (surface totale > 2 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une réserve en eau pour lutte antigel et irrigation de cultures en conduite biologique.

Opération nécessitera des affouillements et exhaussements pour créer un stockage en partie hors sol.

Le réseau d'irrigation sera enterré pour l'approvisionnement en eau des parcelles irrigables.

Le trou d'eau existant sur la parcelle sera inclue dans l'emprise du projet.

Le remplissage de la réserve sera assuré uniquement par la collecte des eaux de ruissellement du bassin versant gravitaire.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une retenue d'eau d'irrigation pour une capacité de stockage de 80 000m³.

Le volume d'eau stocké aura deux fonctions

- La lutte antigel sur les vergers de production de kiwis sur une surface actuelle de 8 ha avec augmentation de la surface à venir.
- L'irrigation de 80 ha de cultures bio, permettant de faire face aux aléas climatiques défavorables et permettre d'assurer un rendement minimum.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée d'un mois 1/2 environ.

- abattage du linéaire de peupliers situés le long du trou d'eau existant.
- décapage de la terre végétale dans l'emprise de la réserve.
- confection d'une tranchée d'encrage assurant un maintien de la digue ainsi que son étanchéité.
- extraction et mise en place de l'argile pour confection de la digue.
- compactage (technique dite "pied de mouton") des matériaux constitutifs de la réserve et des digues.
- nivellement du fond de réserve et des talus.
- mise en place des aménagements nécessaires au fonctionnement et à la sécurité suivant la réglementation en vigueur: fossé de contournement, surverse, vidange...)
- Enfouissement du réseau de canalisation et local technique

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- observation et surveillance de routine
- transcription des informations
- suivi approfondi lors de la première mise en eau (surveillance des étapes de remplissage)
- entretien courant durant l'année, de la réserve, des talus et alentours
- remplissage de la retenue via les eaux de drainage, de ruissellement du bassin versant de la retenue et prélèvement dans le cours d'eau (durant les périodes autorisées)
- utilisation de l'eau stockée durant la campagne d'irrigation
- régulation des nuisibles si présence observée

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration, au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau.

Permis d'aménager, au titre du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface d'emprise de la réserve	3.5ha environ
volume	80 000 m3
Surface miroir	< 3ha
hauteur maxi de digue (hors classe barrage)	9m
Longueur de digue	500 ml environ
Les caractéristiques définitives ne seront connues qu'une fois les sondages du sous sol et le relevé topographique précis effectué par le bureau d'étude agréé.	
Le projet se restreindra à rester en dessous des 3 ha de surface en eau	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Les Noues"
85570 SAINT VALERIEN

Parcelle 46 ZO

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Bocage et Bois entre la Forêt de Vouvant et le Sud de Chantonay type ZNIEFF II située à 840 ml
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une carte répertoriant les zones humides de la commune a été établie en 2016. Il est mentionné la présence une zone humide sur cette carte. Celle ci a été confirmée par des sondages tarière. Elle représente une surface d'environ 750 m² avec la majeure partie de la surface en culture.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Marais Poitevin. L'OUGC en charge de ce secteur est l'établissement Public du Marais Poitevin.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Plaine calcaire du sud Vendée FR5212011 située à plus de 7 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Uniquement en eau superficielle issue du bassin versant de l'ouvrage. Remplissage en période hivernale pour irrigation en période d'étiage. Le projet sera conforme aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Surface agricole. Parcelle projet actuellement cultivée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Après avoir appliqué la doctrine "éviter, réduire, compenser", le projet se superpose à une zone humide d'une surface de 750m². Une compensation sera faite à hauteur de la surface impactée pour une fonctionnalité équivalente voir supérieure. Elle sera détaillée dans le dossier d'incidence loi sur l'eau.

Un programme de plantation de haie sera prévu, pour compenser le linéaire abattu et une autre plantation volontaire sera faite en faveur de la biodiversité, proche du site projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A mon sens, une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

L'EPMP est en charge des volumes d'eau et sera consulté pour l'obtention annuelle des volumes. La DDTM, après visite du site ne s'oppose pas au projet.

La zone humide sera compensée et une démarche en faveur de l'environnement sera faite, avec la plantation d'un linéaire de haie, supérieur à celui abattu pour la création du plan d'eau afin de maintenir des auxiliaires sur le parcellaire cultivé en conduite biologique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe : Pré-étude Contexte réglementaire Plans des abords, zones humides, parcellaire irrigable et réseaux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VAIRE

le, 03/03/2019

Signature